



## Compte rendu de séance

### Séance du 28 Mars 2018

L'an 2018 et le 28 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de VUADELLE Didier Maire

**Présents** : M. VUADELLE Didier, Maire, Mme ANDRE Brigitte, Mme CASSOURA Martine, M. COME Sébastien, Mme FABRE Françoise, M. FARINA Bruno, Mme FINK Pascale, M. FLOGNY Jacques, M. FRADIN Christian, Mme GERNEZ Nelly, Mme HAMARD Jackie, M. JACOB Sébastien, Mme LEFEVRE Danyelle, M. LESTRADE André, M. MULLER Rodolphe, Mme SEGUIN Sylvie, M. SOURISSEAU Gérard, Mme VUILLEUMIER Magali

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme CHABOCHE Hélène à Mme HAMARD Jackie, M. CHEVALLIER Olivier à M. VUADELLE Didier, Mme COMMON Céline à Mme ANDRE Brigitte, M. GARNIER CASTELLI Jean à M. COME Sébastien, M. HUSSON Bernard à Mme CASSOURA Martine, M. VAILLANT Jean-Pierre à M. MULLER Rodolphe

**Excusé(s)** : M. AKTAS Christophe, Mme NOUNI Myriam, Mme SILVESTRE Roselise

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 18

**Date de la convocation** : 19/03/2018

**Date d'affichage** : 19/03/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de Dreux : 29/03/2015  
le :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. JACOB Sébastien

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour. Il précise que le point « Agglo de Dreux : Approbation du rapport C.L.E.C.T. et autorisation de signature a été retiré de l'ordre du jour, et demande au Conseil d'ajouter les points suivants, qui les acceptent :

- Attribution d'un numéro de voirie – Le chemin des morts
- Acquisition propriété SCELLES – 18, rue de la Paix

## Objet(s) des délibérations

### SOMMAIRE

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE - 2018D013
- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA CAISSE DES ECOLES - 2018D014
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE - 2018D015
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA CAISSE DES ECOLES - 2018D016
- BUDGET PRIMITIF 2018 - AFFECTATION DES RESULTATS DE 2017 - 2018D017
- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018 - 2018D018
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 - 2018D019
- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA CAISSE DES ECOLES 2018 - 2018D020
- CESSION D'UN TERRAIN - PARCELLE ZH0082 - RUE DESCARTES - 2018D021
- ACQUISITIONS DE TERRAINS - PARCELLE AE0197 - 1 RUE DU 8 MAI ET PARCELLE AE885 - RUE DE LA PAIX - 2018D022
- FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION - 2018D023
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR LE PERSONNEL ASSURANT LA SURVEILLANCE DANS LES CARS DE TRANSPORT SCOLAIRE - 2018D024
- CREATIONS DE POSTES - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES - 2018D025
- ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO DE VOIRIE - 2018D026

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

réf : 2018D013

Le Conseil municipal, à la majorité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 de la Commune en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Approuve le compte administratif 2017, à la majorité, sous la présidence de M. FRADIN Christian, doyen de l'assemblée, arrêté comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses d'exploitation 2017	3 060 218,14 €
Recettes d'exploitation 2017	3 672 638,54 €
dont Excédent d'exploitation reporté	689 319,79 €
Excédent de clôture	1 301 740,19 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement 2017	1 401 350,52 €
dont Déficit reporté	167 331,13 €
Recettes d'investissement 2017	2 417 953,45 €
Résultat de clôture	1 016 602,93 €

#### **Reste à réaliser :**

Dépenses et recettes d'investissement	1 193 894,23 €
---------------------------------------	----------------

<b><u>Excédent global de clôture</u></b>	<b>957 117,76 €</b>
--	---------------------

A la majorité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA CAISSE DES ECOLES

réf : 2018D014

Le Conseil municipal, à la majorité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 de la Caisse des Écoles en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Approuve le compte administratif 2017, à la majorité, sous la présidence de M. FRADIN Christian, doyen de l'assemblée, arrêté commue suit :

### Section de fonctionnement :

- Dépenses d'exploitation 2017	3 713,00 €
- Recettes d'exploitation 2017	3 713,00 €
- Excédent de clôture	0,00 €

### Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement 2017	0,00 €
- Recettes d'investissement 2017	0,00 €
dont Déficit d'investissement reporté	0,00 €
- Excédent de clôture	0,00 €

A la majorité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE

réf : 2018D015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

La commission des Finances ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de la commune dressé par le receveur pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA CAISSE DES ECOLES

réf : 2018D016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

La commission des Finances ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de la caisse des écoles dressé par le receveur pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

## BUDGET PRIMITIF 2018 - AFFECTATION DES RESULTATS DE 2017

réf : 2018D017

Vu le compte administratif 2017 présenté faisant apparaître :

- un excédent d'exploitation de :	1 301 740,19 €
- un excédent d'investissement de :	1 016 602,93€
- Restes à réaliser :	1 193 894,23 €

Vu le compte de gestion conforme de Monsieur le Trésorier présenté,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

AFFECTATION DE L'EXERCICE 2017		
ARTICLES	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		849 271,80 €
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		344 622,43 €
ARTICLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		957 117,76 €

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

## ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

réf : 2018D018

Vu les articles L2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant le débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2018,

Vu la commission finances en date du 14 mars 2018,

Considérant le projet du budget primitif de l'exercice 2018 présenté par Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif 2018 de la commune à l'unanimité.

Le budget primitif communal de l'exercice 2018, est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 176 437,76 €	4 214 137,40 €
Recettes	4 176 437,76 €	4 214 137,40 €

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

réf : 2018D019

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, et 11636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu le 31 janvier 2018,

Vu la commission finances en date du 14 mars 2018,

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cette année 2018.

Taxe d'habitation	9,40 %
Taxe foncière bâti	21,33 %
Taxe foncière non bâti	31.59 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

## ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA CAISSE DES ECOLES 2018

réf : 2018D020

Vu les articles L2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant le débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2018,

Considérant le projet du budget primitif de l'exercice 2018 présenté par Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le budget primitif de la caisse des écoles de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 000,00 €	0,00 €
Recettes	4 000,00 €	0,00 €

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

## CESSION D'UN TERRAIN - PARCELLE ZH0082 - RUE DESCARTES

réf : 2018D021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une proposition financière pour l'acquisition d'un terrain communal, cadastré ZH0082, situé rue Descartes, d'une superficie de 8 325 m<sup>2</sup>, au prix de 28 000,00 €, par Monsieur BESNARD Loïc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de céder le terrain communal au prix de 28 000,00 euros à Monsieur BESNARD Loïc,
- autorise Monsieur le Maire, ou en son absence le premier adjoint Madame CASSOURA Martine, à intervenir à la signature de l'acte,
- dit que l'acte sera signé chez Maître PINET à l'Office notarial de Saint Lubin des Joncherets.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

## ACQUISITIONS DE TERRAINS - PARCELLE AE0197 - 1 RUE DU 8 MAI ET PARCELLE AE885 - RUE DE LA PAIX

réf : 2018D022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les acquisitions de terrains suivant :

- parcelle cadastrée AE0197, située au 1, rue du 8 mai, d'une superficie de 865 m<sup>2</sup>, au prix de 130 000,00 €, propriété de Monsieur RIOULT Guy,
- parcelle cadastrée AE885, située rue de la paix, d'une superficie de 770 m<sup>2</sup>, au prix de 32 000,00 €, propriété de Monsieur SCHELLES Franck.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- décidé d'acquérir les terrains, au prix de 130 000,00 € pour la propriété RIOULT, et 32 000,00 € pour la propriété SCHELLES,
- dit que les actes de transfert de propriété seront rédigés en l'étude de Maître PINET à l'Office notarial de Saint Lubin des Joncherets,
- autorise Monsieur le Maire ou en son absence le premier adjoint, Madame CASSOURA Martine à intervenir à la signature des actes,
- dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

A la majorité (pour : 21 contre : 1 abstentions : 2)

## FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

réf : 2018D023

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les différents projets pour lesquels la commune sollicite des subventions auprès du Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 :

- Travaux de voirie :  
Montant estimatif : 54 495,50 € HT, soit 68 994,60 € TTC

Plan de financement		
Conseil départemental - FDI	16 348,65 €	30 %
Autofinancement	38 146,85 €	70 %
<b>TOTAL</b>	<b>54 495,50 € HT</b>	<b>100%</b>

Début des travaux : 01/05/2018

Durée estimée : 6 mois

- Rénovation des Ecoles  
Montant estimatif : 30 694,16 € HT, soit 37 552,99 € TTC,

Plan de financement		
DETR	8 153,89 €	26 %
Conseil départemental	9 208,24 €	30 %
Autofinancement	13 332,03 €	44 %
<b>TOTAL</b>	<b>30 694,16 € HT</b>	<b>100 %</b>

Début des travaux : 1/07/2018

Durée estimée : 2 mois

- Aménagement du centre-bourg - 1ère tranche  
Montant estimatif : 142 600,00 € ,

Plan de financement		
Conseil départemental	42 600,00 €	30 %
Autofinancement	100 000,00 €	70 %
<b>TOTAL</b>	<b>142 600,00 €</b>	<b>100 %</b>

Début des travaux : 01/05/2018

Durée estimée : 18 mois

- Construction des vestiaires du stade de la Leu  
Montant estimatif : 416 350,00 € HT, soit 499 620,80 € TTC,

Plan de financement		
Etat	83 270,00 €	20 %
Conseil régional	83 270,00 €	20 %
Conseil départemental	124 905,00 €	30 %
Autofinancement	124 905,00 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>416 350,00 € HT</b>	<b>100 %</b>

Début des travaux : 01/09/2018

Durée estimée : 18 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR LE PERSONNEL ASSURANT LA SURVEILLANCE DANS LES CARS DE TRANSPORT SCOLAIRE**

réf : 2018DO24

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de signer une convention avec la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux afin de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition d'une partie des services de la commune au profit de la Communauté d'agglomération pour la réalisation de missions liées à la compétence transférée suivante en matière d'aménagement de l'espace, l'organisation des transports sur son Périmètre de Transport Urbain.

Vu l'avis du Comité technique de la Communauté d'agglomération en date du 2 mars 2016. et  
Vu l'avis favorable n° 2018/MDS/198 du Comité technique de la commune en date du 21 février 2018,  
Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer cette convention, annexée ci-jointe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- approuve la convention,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

**CREATIONS DE POSTES  
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES**  
réf : 2018D025

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail, il y aurait lieu de créer, trois emplois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité :

- 3 Adjoints techniques, à temps complet, affectés aux services techniques pour une période de 12 mois,
- 1 Adjoint technique, à temps non complet, affecté à la restauration scolaire et à l'entretien des bâtiments communaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer quatre postes non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter ces agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer le contrat de recrutement,
- de fixer la rémunération de ces agents recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de ces agents est fixée sur la base de l'échelle C1, échelon 1 correspondant au grade d'adjoint technique, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité (le cas échéant).

Les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

**ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO DE VOIRIE**  
réf : 2018D026

A la demande de M. et Mme ROST Bernard, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de créer le numéro de voirie suivant :

- ZL 0120 : 1 Le chemin des morts

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

1. Didier VUADELLE et Gérard SOURISSEAU font un point sur l'actualité de l'Agglo.

Suite à l'audit financier réalisé, plusieurs décisions seront soumises au vote des délégués :

- L'augmentation de 10% de la taxe d'habitation (pourcentage Agglo),
- La conservation par l'Agglo du FPIC, auparavant reversé aux communes,
- Les rétrocessions aux communes de certaines compétences (portage de repas, équipement sportifs).

Didier VUADELLE propose un vote de principe aux conseillers concernant l'augmentation de 10% de la taxe d'habitation par l'Agglo. Il votera ainsi au nom des conseillers lors du vote à l'Agglo.

A l'unanimité (Pour : 0, Contre : 24, Abstention : 0)

2. Jean GARNIER CASTELLI

Il suggère que le Conseil mette tout en œuvre pour faire accepter par la Déchetterie de notre commune les rebuts tels que pneus, huiles, peintures etc..(sauf déchets dangereux ...)

Et que ce service de récupération soit Gratuit pour tous et le dépôt soit également accessible le samedi matin.

Il est certain qu'à court terme, à l'aide d'une campagne d'information nous préserverons nos bois, nos fossés et notre sous-sol.

Gérard SOURISSEAU indique que la déchetterie est un équipement de l'Agglo. Les pneus et huiles sont acceptés et le dépôt est gratuit pour les particuliers. Pour les entreprises, ce service est payant comme dans toutes les déchetteries.

3. Sébastien JACOB interroge Didier VUADELLE sur les projets à venir dans le quartier du Gros Jacques

Didier VUADELLE présente les 3 parcelles qui pourraient être vendues au Gros Jacques. (plan en annexe)

4. Rodolphe MULLER

Il fait part de la tenue de la réunion relative aux travaux d'assainissement et demande si la mairie prendra financièrement en charge une partie des travaux afin de soulager les particuliers.

Didier VUADELLE rappelle que les habitants peuvent soit, faire eux-mêmes les travaux dans les 2 ans, soit mandater le SEAP pour effectuer les travaux et peuvent dans ce cas obtenir une subvention. Ils devront sous 3 semaines procéder aux paiements de 50% du reste à charge. Il indique que les personnes en difficulté devront être accompagnés par le CCAS.

5. Danyelle LEFEVRE

Elle demande la mise en place d'un service de ramassage de déchets verts.

Didier VUADELLE précise que ce service existe déjà pour les personnes en difficulté.

Elle demande également des informations concernant le festival. La recherche de mécénat et les demandes de subvention ont été faites en début d'année, et ont été favorables. Mais Didier VUADELLE indique qu'un festival de Jazz s'organise également à l'hôtel de Maintenon, le même week-end que celui de St Lubin. Personne n'était au courant ; c'est une initiative privée.

Concernant le festival de St Lubin, la SPÉDIDAM est donc plutôt en retrait pour cette année. Elle doit rencontrer les organisateurs de Maintenon et faire le point avec eux. La solution la plus sage, serait de

décaler notre festival d'une année.

6. Bruno FARINA

Il demande un bilan sur la participation citoyenne mise en place il y a 6 mois.

Séance levée à: 00:30